



AVIS DE PUBLICITÉ SUITE À UNE MANIFESTATION D'INTÉRÊT SPONTANÉE

Avis de publicité suite à manifestation d'intérêt spontanée publié le : 03/04/2026

DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES :

17/04/2026

**Objet : Occupation du domaine public – site dit “Le Toboggan” à Malakoff**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, lorsqu'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique est délivré à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer, par une publicité préalable suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Contexte

La Ville de Malakoff a été saisie d'une manifestation d'intérêt spontanée, relative à la poursuite de l'occupation du site dit « Le Toboggan », tiers-lieu situé dans l'ancienne crèche Wilson.

Ce site accueille depuis janvier 2025 une vingtaine de structures (artisans, artistes et associations) développant des activités variées et contribuant à l'animation locale dans le cadre d'un projet d'urbanisme transitoire.

Objet du présent avis

Le présent avis a pour objet de porter à la connaissance du public cette manifestation d'intérêt spontanée et de permettre à tout opérateur économique susceptible de proposer un projet concurrent de se manifester.

Caractéristiques principales de l'occupation

- **Localisation** : Site « Le Toboggan » – ancienne crèche Wilson 11 avenue du Président Wilson 92240 Malakoff
- **Nature de l'occupation** : Occupation d'un tiers-lieu à vocation artisanale, artistique, associative et collaborative, participant à l'animation du quartier.
- **Régime juridique** : Délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public.
- **Redevance** : L'occupation donnera lieu au paiement d'une redevance d'occupation du domaine public, dont les modalités seront fixées par l'autorité compétente.
- **Durée** : 3 ans

**Modalités de manifestation d'un intérêt concurrent**

Tout opérateur intéressé par la mise en œuvre d'un projet concurrent peut manifester son intérêt.

La candidature devra comporter à minima :

- une présentation du candidat
- une description du projet envisagé

Les manifestations d'intérêt doivent être transmises :

- par voie électronique à l'adresse suivante : **commerces@ville-malakoff.fr**
- ou par voie postale à l'adresse suivante :

Mairie de Malakoff

Direction du développement urbain
Service aménagement et développement économique
1 Place du 11 Novembre
92240 Malakoff

Délai de réception des candidatures

Les opérateurs disposent d'un délai **deux semaines à compter de la date de publication du présent avis** pour manifester leur intérêt soit jusqu'au **17/04/2026 inclus**.

Suite de la procédure

- En l'absence de manifestation d'intérêt concurrente dans le délai imparti, la Ville de Malakoff pourra délivrer un titre d'occupation du domaine public à l'opérateur à l'origine de la demande spontanée.
- Dans l'hypothèse où une ou plusieurs manifestations d'intérêt concurrentes seraient reçues, une procédure de sélection préalable sera organisée conformément aux dispositions applicables du CG3P.